

**Proposition de mise en œuvre d'actions pour la connaissance, la gestion et la valorisation commerciale de l'écrevisse de Louisiane en Charente-Maritime et en Gironde par des pêcheurs professionnels**



**Carcans 11 Mars 2016**

**GPPEIA**

**CONTEXTE      Ecrevisse de Louisiane *Procambarus Clarkii***

**Origine et répartition**

- Espèce originaire du sud des Etats Unis/Nord du Mexique
- Ecrevisse la plus répandue dans le monde

**Espèce invasive**

- Colonise eaux stagnantes (marais, plans d'eau, canaux, cours d'eau calmes)

**Reproduction :**

- Forte fécondité/maturité sexuelle atteinte à l'âge de 3 à 5 mois
- Jusqu'à 2 générations par an (500 à 600 oeufs par ponte)

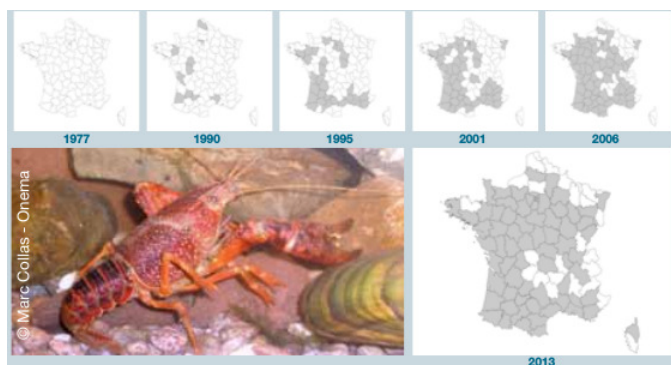
**A l'origine de déséquilibres écologiques et de dommages environnementaux largement reconnus :**

- Action bioturbatrice
- Vectrice de l' aphanomycose et de chytridiomycose
- Destruction des végétaux et des plantes aquatiques, prédation sur les insectes, mollusques, amphibiens et poissons...
- Destruction des berges et des ouvrages par des galeries de plus de 2 m de profondeur

## CONTEXTE

### Situation en France

- introductions entre 1976 et 1984
- Puis expansion très rapide sur l'ensemble du territoire



Source : Les invasions d'écrevisses exotiques, les rencontres de l'ONEMA, 2013

## CONTEXTE

### Aspects réglementaires

- France : inscrite sur la *liste des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques* (introduction interdite) fixée par l'article R432-5 du code de l'environnement
- + Arrêté ministériel du 21/07/1983 : transport et commercialisation à l'état vivant soumis à autorisation.
- Europe (en cours) : Règlement UE No 1143/2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes (consignes de gestion, études, surveillance, exploitation commerciale autorisée dans le cadre de mesures de gestion)

## CONTEXTE

### Enjeux

- Impacts écologiques  
=> pertes de biodiversité  
=> perturbation écosystèmes...
- Dommages aux ouvrages (digues, berges, routes) + cumul avec problématique ragondin  
=> augmentation des fréquences d'entretien et de restauration  
=> coûts importants (réfection berges : jusqu'à 120€/m)

=> cf. étude du CGEDD : « Analyse économique des espèces exotiques envahissantes en France : première enquête nationale (2009-2013) » (Commissariat général au développement durable - Études et documents - Numéro 130 - Septembre 2015 )

## Écrevisse ressource

### Intérêt commercial

- demandes dans le milieu de la restauration (gastronomique...)
- Demande dans le milieu de la grande distribution
- demandes des particuliers
- importations 600T (Chine, Espagne...)

### Exploitation en France

- limitée aux pêcheurs professionnels continentaux
- seuls habilités à commercialiser le produit de la pêche
- exploitation encadrée :
  - transport vivant autorisé sur secteurs déjà contaminés (ex : 13, 44, 17)
  - Etape de transformation obligatoire avant commercialisation
- exploitée localement : Camargue, Gd Lieu
- existence de gisements potentiellement très importants sur façade atlantique

### Contribution au maintien d'emplois de pêcheurs professionnels

Ressource complémentaire pour :

- Pêcheurs professionnels en difficulté suite dégradation de l'accès aux ressources (plan de gestion de l'anguille, interdictions PCB)

## Le Projet du GPPEIEA

- Ces constats ont contribué à la naissance du GPPEIEA (2015) à l'initiative :
- Des pêcheurs professionnels fluviaux et estuariens de Gironde et de Charente-Maritime
- L'AAPPEDEG
- CONAPPED (N. Stolzenberg-Chargé de missions)
- Nicolas Gauthier (N. Gauthier-Responsable production et qualité de la SARL Foucher Maury-Président du GPPEIEA)
- Paul-Henri Pradeaux (Chargé d'étude du projet)
- Forum des Marais Atlantiques

## Objectifs principaux

### Un volet « connaissance et gestion » par la réalisation d'actions contribuant :

- Connaissance de l'espèce (répartition, biomasse, structure des populations)
- Mise au point de méthodologies de capture
- Evaluation des moyens de contrôle des populations (collaboration avec l'ONEMA, scientifiques, FD des pêcheurs, gestionnaires...)

### Un volet « commercialisation-valorisation »

- Mettre en place une filière d'exploitation pour l'alimentation humaine
- Construction d'une zone de stockage

## Répondre aux enjeux, connaissances et méthodes

- **Réaliser une analyse des enjeux écosystémiques**
  - Identifier les impacts de l'espèce sur la biodiversité
  - Définir des indicateurs de suivi
  - Identifier les dégâts aux ouvrages (observations et suivis de l'état des berges, de la présence de galeries)
- **Améliorer la connaissance**
  - Identifier et préciser les variables environnementales clés régissant la dynamique des populations afin d'élaborer des protocoles et un plan d'échantillonnage pertinent

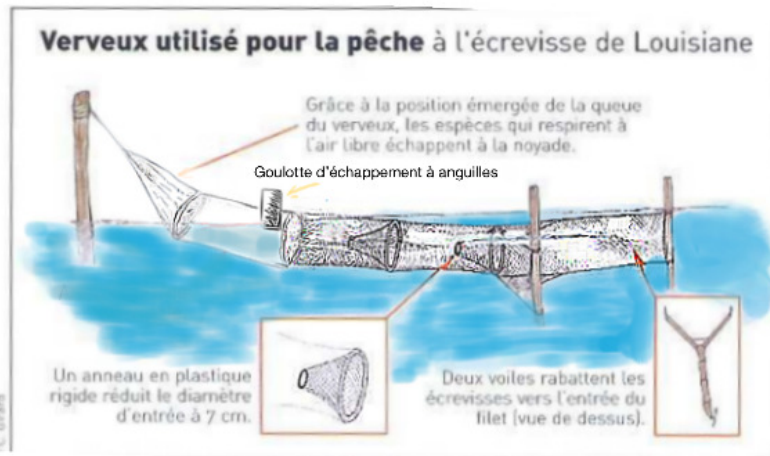
## Mise au point d'un engin sélectif

L'engin doit permettre de maximiser la capture des écrevisses tout en évitant la capture des espèces non-ciblées

Nous proposons de tester deux types d'engins :

- Un verveux à sélectivité améliorée combinant deux dispositifs dont l'efficacité a été testé en Camargue (N. Gauthier), sur le lac de Grand Lieu (AADPPMFEDLA)
- Des nasses de fabrication artisanales

## Verveux à sélectivité améliorée



## Définir une méthodologie de contrôle des populations

- Optimiser le contrôle/régulation des populations en exploitant les connaissances acquises (environnementales, biologiques, comportementales, efficacité des engins)
- Réduire au maximum les impacts de l'espèce sur la diversité biologique

## Modalités d'encadrement de l'activité de pêche

- Les interventions sur chaque site ne seront autorisées qu'à la condition d'obtenir une autorisation exceptionnelle pour la pêche, la détention, le transport et la commercialisation des écrevisses délivrée selon des critères stricts.
- Pêcheurs professionnels : (formation, charte de bonnes pratiques et encadrement)
- Transport-stockage : à l'état vivant en condition sécurisée
- Obligation de traçabilité (registre de pêche, transport/vente)
- Obligation de mise à mort de l'intégralité de la pêche (délai de stockage court)

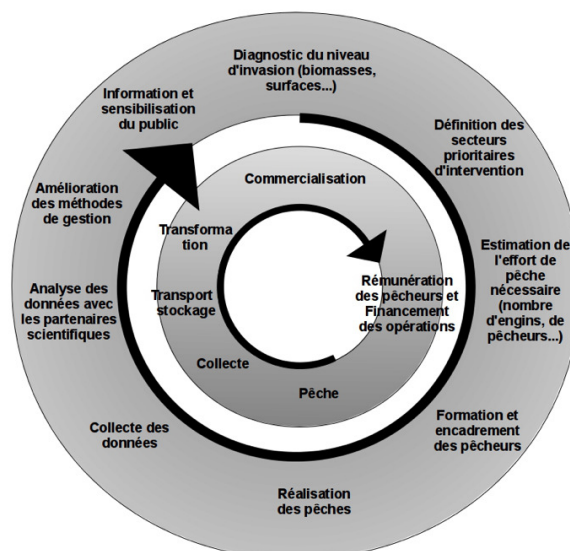
## Objectifs économiques

- **Evaluation des ressources exploitables en vue d'autofinancer la régulation :**
  - Evaluer si les biomasses sont suffisantes pour mettre en place une exploitation commerciale rentable permettant à terme l'autofinancement de l'action
  - La connaissance des biomasses doit permettre d'adapter l'effort de pêche (moyens humains et matériels) nécessaires
- **Optimisation des coûts-bénéfices**
  - Le projet vise à réduire les coûts d'intervention et les coûts indirects sur les « services écosystémiques », grâce au développement d'une activité économique génératrice de revenus
- **Retombées économiques sur les territoires**
  - Valorisation de produits transformés/actions de sensibilisation du public (Pesca-tourisme)
  - Création potentielle d'emplois à terre dans un atelier de transformation

## Prévoir l'adaptation de l'activité à la baisse de la ressource

- Les protocoles seront définis de manière à optimiser la diminution de la ressource sous la surveillance des gestionnaires et des services de l'État
- L'effort de pêche sera progressivement reporté à de nouveaux territoires en cas de succès des mesures de contrôle (maintien d'une surveillance sur les premiers)
- Les effectifs de pêcheurs seront volontairement limités et adaptés aux ressources disponibles de manière à assurer un maintien des rémunérations par ajustement de la pression de pêche à la biomasse et exploitation progressive de nouveaux sites
- L'exploitation des écrevisses devra rester complémentaire des activités de pêche habituelles des pêcheurs. Dans un 1<sup>er</sup> temps l'exploitation nécessitera peu d'investissement (valorisation par un mareyeur)
- Développer des revenus complémentaires sur d'autres ressources autorisées à la pêche en prévoyant une utilisation transversale des infrastructures de stockage

## Schéma du model économique et de gestion environnemental

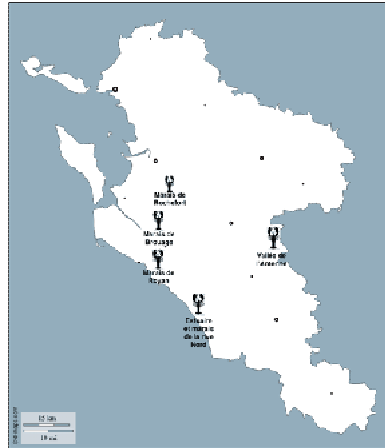




## Secteurs potentiels identifiés sur les deux départements

### Pour la Charente-Maritime

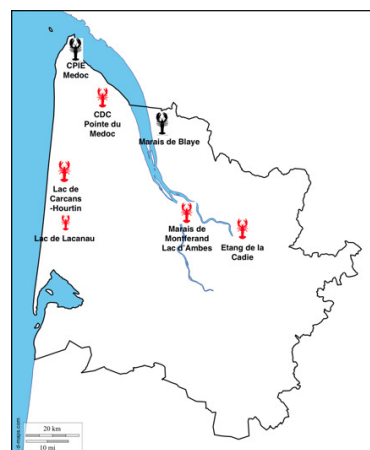
- Vallée de l'Antenne
- Moyenne vallée de la Charente, Seignes et Coran
- Marais de Rochefort
- Estuaire et basse vallée de la Charente
- Landes de Cadeuil
- Marais de Brouage
- Estuaire et marais de la rive nord, marais et falaises des coteaux de Gironde
- Marais de l'île d'Oleron



## Secteurs potentiels identifiés sur les deux départements

### Pour la Gironde

- Vallée et Palus du Moron/petit marais de Blaye-Marais de la Verge
- Marais de Saint Louis/St Simon
- CPIE Medoc: Marais du Logit, Marais du Conseiller, Mattes du Paladon
- D'autres sites (indiqués en rouge ont également exprimé des besoins :*
- Marais de Montferrand
- VNF
- Etang de la Cadie
- CDC de la Pointe du Medoc
- Lacs de Lacanau/Carcans-Hourtin

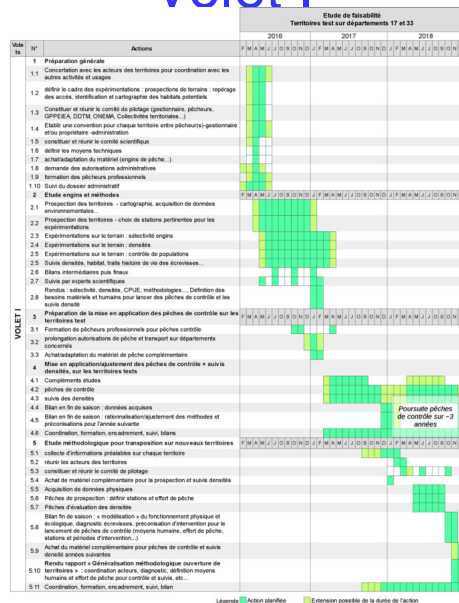


# Méthodologie générale en 2 volets

## Volet I, période 2016-2018

- Coordination avec les gestionnaires
- Tests et mise au point d'engins sélectifs
- Identification des stations et des périodes de pêche
- Mise au point des méthodes d'acquisition et d'exploitation des données de capture
- Mise au point d'une méthodologie reproductible permettant de réaliser un état « zéro » des populations
- Mise au point d'une méthodologie reproductible permettant le suivi scientifique de l'évolution des populations

## Calendrier d'intervention détaillé-volet I



# Méthodologie générale en 2 volets

## Volet II

### Phase II1 période 2019-2020

- Prospection et ouverture de nouveaux territoires (2ans)

### Phase II2 à partir de 2019

- Après ouverture d'un territoire : réalisation des pêches de contrôle des écrevisses auto-financées par leur commercialisation (4 ans)

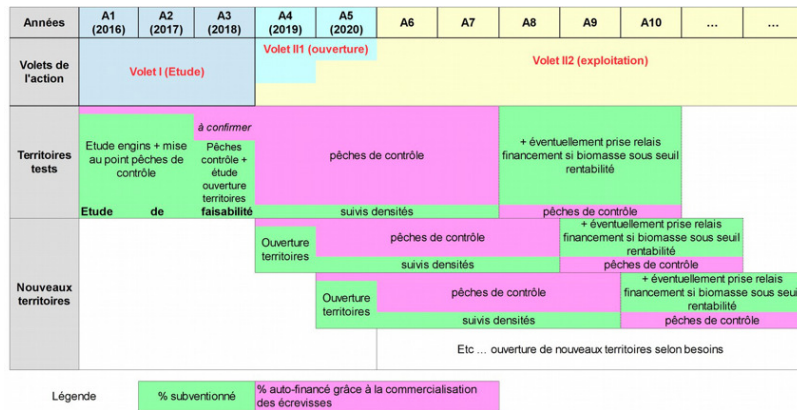
# Calendrier d'intervention détaillé-volet II

		Ouvertures de nouveaux territoires Et Pêches de contrôle des populations																							
		2019 et 2020												> 2020 et 2021											
		J	F	M	A	M	J	J	O	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	O	S	O	N	D
VOLET II	<b>1 Ouverture de nouveaux territoires (1 année/territoire)</b>																								
	1.1 Concertation avec les acteurs du territoire																								
	1.2 Constituer et réunir un comité de pilotage																								
	1.3 Préciser les enjeux biodiversité et infrastructures																								
	1.4 Prospection « milieux » - cartographie, acquisition de données environnementales, définition des stations de prospection																								
	1.5 Pêches de prospection « écrevisses » : évaluation des densités, habitats préférentiels...																								
	1.6 Bilan fin de saison : « modélisation » du fonctionnement physique et écologique, diagnostic écrevisses, préconisation d'intervention pour le lancement de pêches de contrôle (moyens humains, effort de pêche, stations et périodes d'intervention...)																								
	1.7 Achat/fabrication du matériel complémentaire pour pêches de contrôle et suivis densité																								
	1.8 Coordination, formation, encadrement, suivi, bilan																								
	<b>2 Pêches de contrôle (4 années par territoire à ajuster selon abondance écrevisses)</b>																								
	2.1 pêches de contrôle																								
	2.2 suivis des densités																								
	2.3 Bilan en fin de saison : données acquises																								
	2.4 Bilan en fin de saison : préconisations N+1																								
	2.5 Coordination, encadrement, suivi, bilans																								

Début dès 2019 sur les sites test

Légende : ■ action planifiée  
■ Extension possible de la durée de l'action

# Schéma plan d'intervention et de financement volet I et II



## Synthèse retombées positives du projet

- contribution à la restauration d'écosystèmes et de la biodiversité par diminution des biomasses d'écrevisses
- mise à contribution des savoirs et des savoir-faire de pêcheurs professionnels pour améliorer la surveillance et la gestion d'écosystèmes
  - contribution au maintien d'emplois de pêcheurs pro
  - création activité économique sur des territoires en déprise
  - création activité économique « à terre » sur les territoires : restauration, transformation, tourisme
- commercialisation de produits de qualité (+ circuits courts...)

- régulation rémunérée par la production



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**